

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 640

présenté par
M. Chouat
-----**ARTICLE PREMIER**

I. – À la première phrase, substituer aux mots :

« en prenant en compte »

le mot :

« avec ».

II. – En conséquence, compléter la même phrase du même alinéa par les mots :

« et avec l'objectif d'accroître le rayonnement et de renforcer l'engagement de la France dans l'Europe de la recherche ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que ce projet de loi a pour objectif explicite de porter les dépenses intérieures de R&D à au moins 3 % du PIB au cours de la prochaine décennie, en particulier pour renforcer la place de la France dans l'Europe de la recherche et de l'innovation.